



REVUE DE PRESSE
SUD OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 16 JUILLET 2015



Pollution de l'air : Royal promet des mesures

ENVIRONNEMENT La ministre de l'Écologie annoncera « la semaine prochaine » des « mesures extrêmement fermes » de lutte, après la publication d'un rapport parlementaire

« **L**a semaine prochaine, je vais rendre publiques les décisions que l'État va prendre. Il ne faut plus que les gens rouspètent, que les gens disent "Ce n'est pas le moment, on verra demain". Il faut aussi que les maires des grandes villes prennent leurs responsabilités dès lors que la loi de transition énergétique va leur donner des moyens d'agir, notamment pour créer des zones de restriction de circulation », a déclaré M^{me} Royal dans la cour de l'Élysée, au sortir du Conseil des ministres.

101,3 milliards d'euros

Dans son rapport intitulé « Pollution de l'air : le coût de l'inaction » et rendu public hier, une commission d'enquête sénatoriale évalue globalement à 101,3 milliards d'euros le coût annuel de la pollution de l'air. « Ce rapport va être utile pour dire ce que l'on dit maintenant depuis longtemps, à savoir qu'il y a un grave problème de santé publique, avec des infections respiratoires, de l'asthme, un coût économique, aussi, très important. Maintenant, plus personne n'a d'excuse pour ne pas agir », a indiqué la ministre.

« Il y a la pollution à la fois par le transport, par les voitures, le diesel, l'essence, etc. Donc il faut déployer les véhicules électriques. Il y a les pollutions agricoles avec les pulvérisations de produits chimi-

« **Il y a un grave problème de santé publique, avec des infections respiratoires, de l'asthme... »**



Ségolène Royal veut mettre en place des zones de restriction de la circulation dans les villes. PHILIP3

ques qui sont ensuite rabattues sur les gens et les habitations. Et puis il y a les pollutions industrielles, pour lesquelles, maintenant, il faut que les règles soient appliquées et respectées », a poursuivi Ségolène Royal.

« Des décisions extrêmement fermes vont être prises sur la base de ce rapport dont je salue la qualité, sur la base d'un consensus politique. Aujourd'hui, pour faire face à ce problème de santé publique et ce grave problème économique, il faut maintenant agir, agir vite, et prendre des décisions qui soient à hauteur du problème », a-t-elle également déclaré.

Les principaux points du rapport

FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE. La commission d'enquête veut mettre à l'étude la mise en place d'une taxe sur les émissions d'azote, de dioxyde d'azote et de particules fines.

TRANSPORTS ROUTIERS. Viser l'alignement progressif, jusqu'en 2020, de la fiscalité de l'essence et du diesel.

Déduire la TVA sur l'essence et l'électricité utilisées par les véhicules hybrides et électriques.

TRANSPORTS FERROVIAIRES. Encourager le fret.

AGRICULTURE. Étudier les causes de la surmortalité des agriculteurs et mieux contrôler les dispersions de polluants.

CONSOMMATION. Intégrer l'impact sur la qualité de l'air dans les dossiers d'autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires.

ENTREPRISES. Limiter les transports professionnels en développant la visioconférence et le télétravail.

Favoriser les prêts aux TPE pour la transition vers les activités non polluantes.

L'électricité pourrait flamber au 1^{er} août

CONSUMMATION La Commission de régulation de l'énergie recommande d'augmenter de 8 % le tarif qui s'applique aux particuliers, afin de compenser les retards accumulés depuis 2012

Votre facture d'électricité devrait s'alourdir à partir du 1^{er} août. La Commission de régulation de l'énergie préconise dans son dernier rapport d'augmenter de 8 % le tarif bleu, celui qui s'applique aux particuliers et aux petits professionnels.

Cette hausse viendrait compenser, sur un an, les retards tarifaires accumulés depuis 2012 en raison des interventions des pouvoirs publics pour bloquer ou limiter les augmentations. Si cette hausse était répartie sur deux ans, elle ne serait « que » de 3,5 % au 1^{er} août 2015.

Compenser ses coûts

Pour les tarifs réglementés jaune et vert, appliqués aux entreprises et aux industriels, qui seront supprimés à compter du 1^{er} janvier 2016, la Commission de régula-

tion de l'énergie estime que les hausses devraient atteindre respectivement 2,5 % et 10,9 % le 1^{er} août, afin « de réaliser l'intégralité des rattrapages tarifaires sur la période du 1^{er} août 2015 au 31 décembre 2015 ».

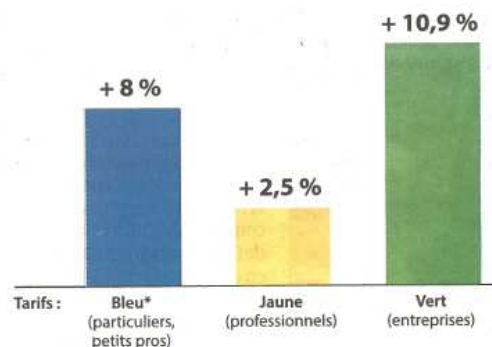
À plusieurs reprises, comme en février dernier, le patron d'EDF, Jean-Bernard Lévy, s'est inquiété des tarifs, qu'il juge trop bas pour compenser les coûts de production, d'acheminement et d'investissement.

En juin dernier, le médiateur national de l'énergie estimait pourtant que la facture de courant s'était envolée de 49 % en moyenne depuis 2007 pour les clients aux tarifs réglementés utilisant un chauffage électrique.

La décision finale d'augmenter ou non les tarifs de l'électricité revient au ministère de l'écologie.

Électricité : vers une hausse des tarifs au 1^{er} août

Hausses sur 1 an, préconisées pour compenser les retards tarifaires accumulés depuis 2012



* Bleu résidentiel et non résidentiel

Source : CRE

12

Plaidoyer pour un mariage à cinq communautés

POLITIQUE L'étude commandée par le Pays Ouest Charente pousse à une grande union du territoire

PHILIPPE MÉNARD

p.menard@sudouest.fr

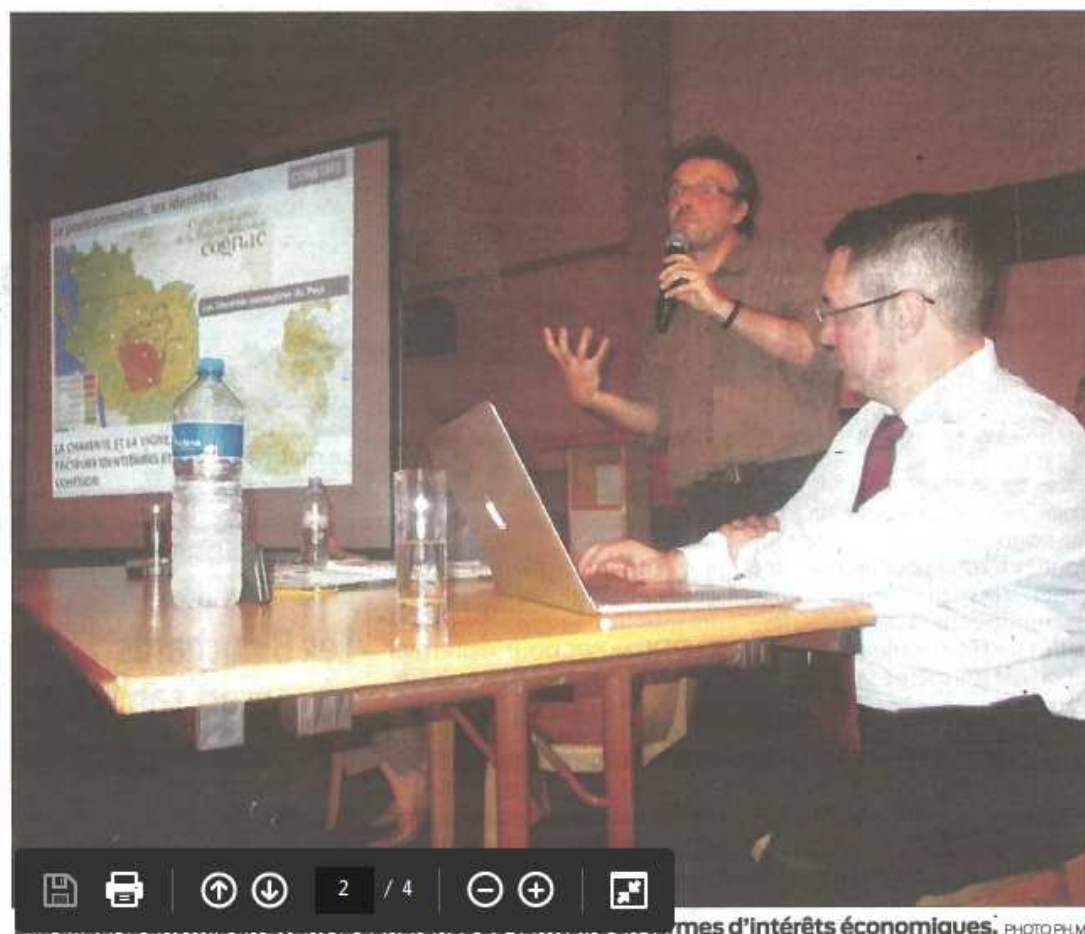
Hors d'une vaste Communauté d'agglomération à cinq, y a-t-il un salut ? La réponse apportée hier soir par un trio d'experts, à Jarnac, est sans équivoque. Pour eux, les Communautés de communes (CdC) de Grand-Cognac, Grande-Champagne, Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac et Rouillac sont non seulement amenées à se marier, mais elles ont tout intérêt à s'emparer de la question par elles-mêmes, et rapidement.

On sait que les trois premières tendent vers une union. Mais la CdC de Jarnac hésite et celle du Rouillacais est très réticente. Pour Jérôme Sourisseau, le président du syndicat du pôle territorial Ouest Charente, il est temps de passer des « discussions de comptoir » à une analyse réaliste, basée sur des données « pédagogiques ».

En se muant en « pôle territorial », le Pays devait élaborer un « projet de territoire ». Il en a profité pour confier une étude à une association de trois cabinets, Landot & Associés pour la partie juridique, NTC pour l'aspect socio-économique et Stratorial Finances pour les questions de gros sous. Le résultat était présenté hier soir.

Garder des particularités

Premier message, distillé par l'avocat Éric Landot : le temps presse. Il faut aboutir d'ici mars prochain. Si les élus de terrain veulent rester maîtres de leur destin, ils doivent se prononcer d'ici le mois de septembre. Le seuil de 15 000 habitants, finalement fixé par une commission paritaire le 9 juillet, n'est pas une fin en soi. En se basant sur une logique de cohérence de territoire, le préfet peut imposer un découpage plus



large. C'est particulièrement vrai pour le bassin de Cognac, uni par l'unité économique autour de la filière des spiritueux.

Pour Éric Landot, il serait par ailleurs illusoire de parier sur un retournement de tendance lié à une alternance politique, la droite et la gauche étant plutôt en phase sur ce sujet. Dans le même temps, l'avocat démine l'un des principaux écueils à un large regroupement, celui de l'harmonisation des compétences. Le problème se pose en particulier pour le Jarnacais, qui a fait passer la compétence « écoles » au stade intercommunal et n'entend pas revenir en arrière.

Exemples à l'appui, Éric Landot avance qu'il existe des systèmes de « conventionnement » ou de « mutualisation » qui permettent de maintenir une spécificité sur une partie du territoire. Autre crainte

majeure, celle de la perte de la « proximité » chère aux élus d'un territoire majoritairement rural. « Ce n'est pas parce que l'on change d'échelle que l'on change d'enjeu. Les enjeux de proximité, il faudra y apporter une réponse locale », tempère l'avocat.

Gains financiers

La loi impose la fusion, avant de regarder ce que l'on met dedans. Mais là aussi, il conseille d'anticiper. « Bien sûr, personne n'est assez idiot pour se marier avant de se mettre d'accord en termes de compétences. » Cela vaut pour le mode de « gouvernance », qui doit être défini en amont pour éviter les frictions futures. Sur le plan technique, Rozenne Le Calvez, de Stratorial Finances, relève que la taxe professionnelle unique est relativement homogène. Sauf pour la CdC de Châteauneuf-

sur-Charente, qui n'a pas unifié cet aspect, et pour laquelle une fusion entraînera des changements plus profonds. Ils se produiront quoi qu'il arrive, puisque Châteauneuf est trop petit pour rester seul.

Une union à cinq entraînerait par ailleurs un gain d'environ 1 million sur les dotations globales de l'État, et épargnerait un autre million sur la somme globale versée au fonds de péréquation intercommunal. Il y a en revanche de fortes disparités sur les taxes d'ordures ménagères, qui nécessiteront une approche plus fine. Autre dossier épineux, celui des syndicats (eau, assainissement, etc.), dont beaucoup disparaîtraient avec la réforme. « Je suis désolé, mais ce n'est pas nous qui pressons, c'est la loi. Celui qui ira moins vite qu'elle va la subir », pointent les experts. Reste à voir si le message fera l'unanimité sur le territoire.

mes d'intérêts économiques. PHOTO PH.M

Ils sont vice-champions

Hélène Osselaer, jeune ergothérapeute à l'Établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) du Bois Doucet à Jarnac, a accompagné une équipe de cinq résidents au Géronto'challenge à Soyaux (espace Henri Matisse).

« L'objectif est de promouvoir l'activité physique pour les personnes âgées, et de les faire participer à un défi sportif lors d'un regroupement des EHPAD de Charente sur une journée ». L'équipe du Bois Doucet s'est classée 2^e sur 16 établissements. Il faut noter la performance de Pierrette Boisson, alerte octogénaire, ancienne salariée viticole, arrivée à Jarnac en janvier 2014. Elle a brillamment obtenu la 3^e place au classement individuel, sur 80 participants et obtient la médaille de



Pierrette Boisson. PHOTO S.C.

bronze. En pleine forme, elle raconte sa journée inoubliable : « Nous avons disputé une rencontre de jeux de boules et de quilles, un match de foot en salle, un chamboule-tout, un lancer de ballon, une épreuve de lancer-résister (parcours de vitesse) et un match de croquet ». S.C.

Coup de jeune sur le challenge Henri-Bodard

BOULE LYONNAISE
La compétition a été remportée par l'équipe Nicolas, composée de jeunes joueurs

Le challenge Henri-Bodard, organisé par la Boule lyonnaise barbezillienne, que préside Patrick Fontanaud, s'est déroulé dimanche 5 juillet. Cette 29^e édition, pilotée par André Meuraillon, le président du comité d'organisation, affichait complet avec 32 formations originaires du sud-ouest et du grand ouest. La compétition a tenu toutes ses promesses avec des parties très disputées allant le plus souvent au terme des deux heures réglementaires.

Et des surprises dès le premier tour avec les éliminations de Francis Fleuranceau (Cognac) ou encore

des équipes Brotier et Doussinet d'Angoulême. La performance du week-end est à mettre à l'actif de la doublette Sureau de Parthenay (Deux-Sèvres). L'équipe de quatrième division a atteint les quarts de finale.

Sous-champions de France

C'est l'équipe Nicolas, de Port-des-Barques (Charente-Maritime), qui a remporté le challenge en battant en finale l'équipe Favreau de Parthenay. Une bonne préparation pour les Charentais-Maritimes avant les championnats de France, auxquels ils ont participé le week-end dernier à Gap et où ils ont décroché le titre de sous-champions de France en deuxième division.

Le grand prix de la ville de Barbezieux revient à Greil (Châteaubernard) face à Jean-Marie Fleuranceau (Cognac). Le challenge René Cha-



La 29^e édition a été décrochée par une jeune formation de Port-des-Barques (17). PHOTO D.L.

bert a vu la victoire de l'équipe Thomas (Angoulins) face à l'équipe Serres (La Rochelle) et le challenge du Conseil départemental a été attri-

bué à Berthelot (Châteaubernard) au détriment de Bouvy, du club de Châteauneuf. Delphine Lamy

Argent public

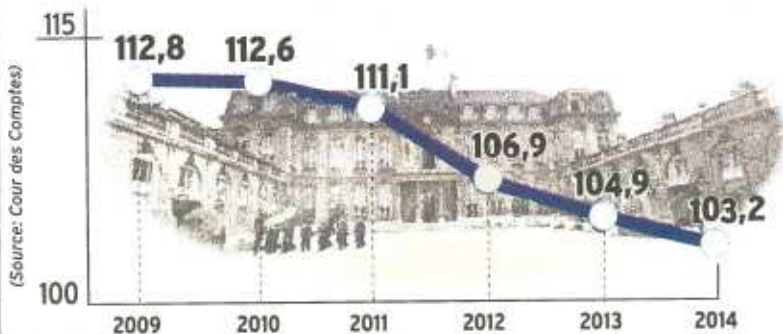
Elysée: la courbe des dépenses toujours à la baisse

Selon le dictionnaire, l'Elysée est une région des enfers où séjournent, après leur mort, les héros et les hommes vertueux. Quelle que soit l'opinion des Français vis-à-vis de l'actuel locataire de l'Elysée, ils sont bien obligés de lui reconnaître une vertu, celle de l'économie de l'argent public dans les dépenses

élyséennes. Tous les chapitres ont baissé, à l'exception des salaires, qui restent toujours l'essentiel des frais. La Cour des Comptes, pour une fois élogieuse sur une dépense publique, ne manifeste de réserve que dans un domaine, celui des heures supplémentaires.

Evolution des dépenses

(en millions d'euros)

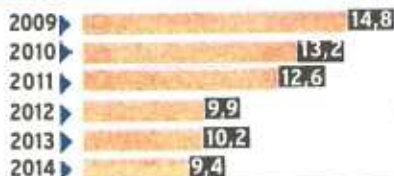


Dépenses de déplacements, missions et réceptions

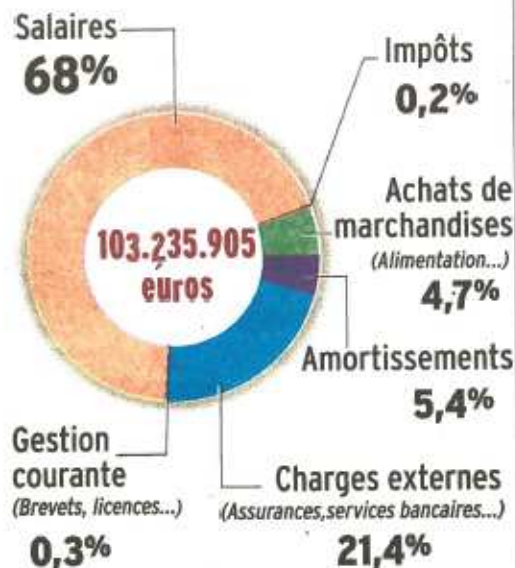
(en millions d'euros)



INFOGRAPHIE CL



Dépenses par postes en 2014



■ André Meyer,



le lieutenant-colonel, second du colonel Étienne Patry, commandant de la base aérienne 709 Cognac-Châteaubernard, a été décoré de la médaille de l'aéronautique mardi, en marge du défilé du 14 Juillet. Cette décoration propre à l'aéronautique lui a été remise par son supérieur. André Meyer a intégré l'armée de l'air en 1988 (Photo CL).

Rouillac ne dit pas encore oui à l'agglo du Cognaçais

■ La réforme territoriale se hâte dans le Cognaçais où on file vers une communauté de communes qui en diluerait au moins quatre

■ Reste Rouillac qui hésite

■ Ses élus se donnent un mois pour trancher.

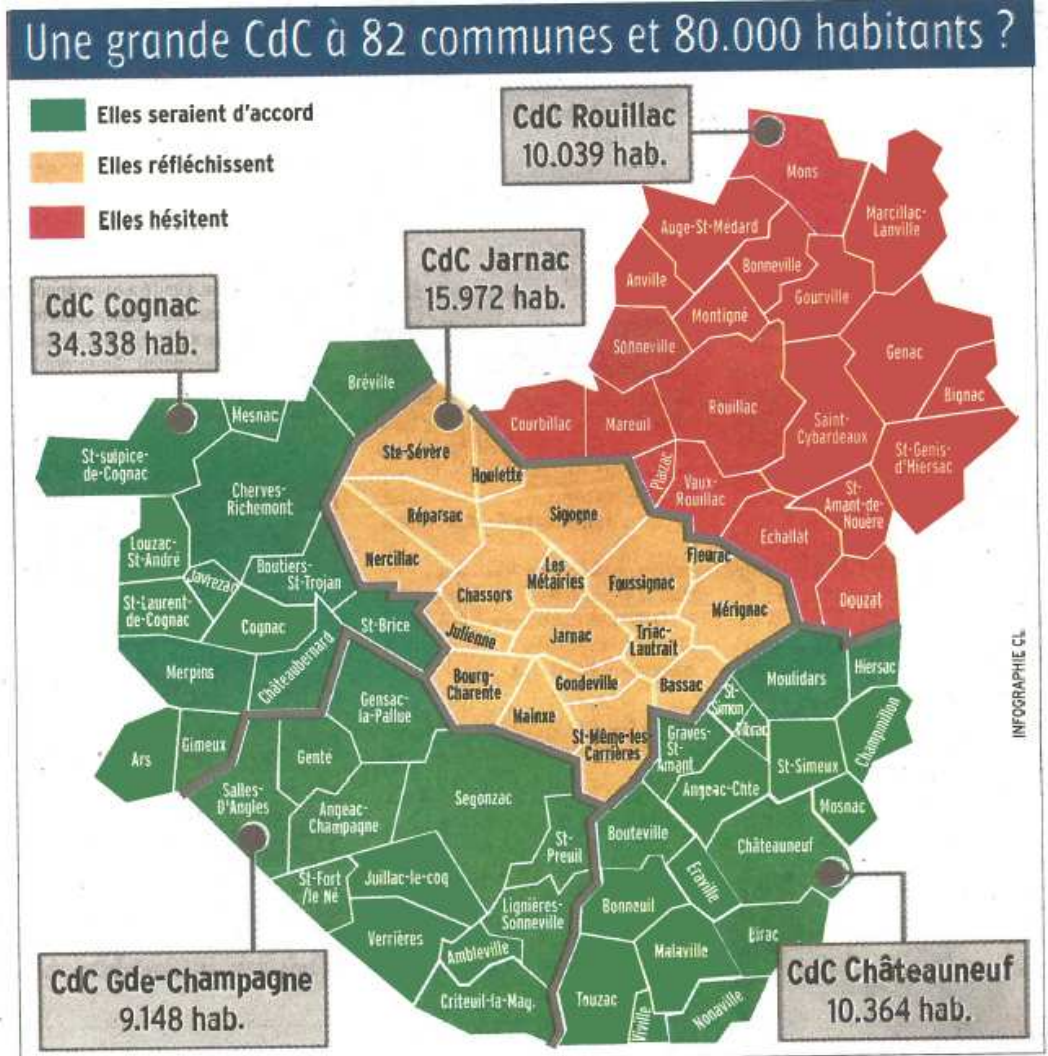
Frédéric BERG
f.berg@charentelibre.fr

Hier soir à l'issue d'une réunion qui restituait le travail précis et complet de trois cabinets spécialisés, chargés notamment par le pays Ouest-Charente de faire un état des lieux préfigurant le projet de territoire 2015-2025 mais aussi «permettant d'envisager les rapprochements des communautés de communes» (CDC), les élus du Rouillacais sont restés à l'écart quelques minutes.

«On n'a rien appris de très nouveau. La question pour nous n'est pas de savoir si on va aller vers une autre entité, mais plutôt vers laquelle. Ce sera vers le nord, Aigre, Mansle ou vers le sud, le Cognaçais. On attend aussi que la loi soit plus claire, qu'on sache quel est le seuil minimal d'habitants, quelles sont les dérogations possibles. Mais je le répète ce serait imprudent de rester seul», a lâché Christian Vignaud, président de la communauté de communes du Rouillacais, laquelle fait partie du Pays.

«Un tournant de l'Histoire»

Si l'élu hésite c'est que lui et ses collègues recherchent le projet de



plus cohérent... avec la sensation d'avoir un couteau sous la gorge : «C'est un tournant de l'Histoire qu'on nous demande de prendre en quelques jours. On a vraiment la sensation qu'il y a une volonté d'écraser les territoires ruraux.» Le président de la CDC de Rouillac reconnaît que les réunions de travail se multiplient : «On donnera notre réponse dans un mois environ.» Cette «marche forcée» que dénoncent beaucoup d'élus ruraux, c'est la future loi Notre pour «Nouvelle organisation territoriale de la République» qui fixe au début 2016 l'obligation pour les intercommunalités de décider de leur avenir. En sachant que le seuil minimal d'habitants

pour former une communauté de communes d'abord annoncée à 20 000 sera finalement ramené à 15 000.

Exister en Aquitaine

«Le problème c'est qu'il faudra exister dans un ensemble aujourd'hui grand comme le Portugal ou l'Autriche: l'Aquitaine», soulignait récemment le sous-préfet Olivier Maurel qui milite pour un regroupement à cinq. De son côté, Jérôme Sourisseau, le président du Pays - il faut dire Pôle d'équilibre territorial et rural - convoque ce matin une conférence de presse pour «clarifier» sa position qui ne fait guère de mystère : il est également fa-

vorable à un regroupement le plus large possible. Châteauneuf, Segonzac ont déjà dit qu'elles étaient prêtes à rejoindre une grande communauté aggro du Cognaçais. Jarnac qui réserve sa décision, semble désormais pencher vers le même scénario. La question de la compétence scolaire qu'elle détient a été balayée hier par un des spécialistes qui a clairement expliqué que cet écueil n'en était pas un. Les trois cabinets spécialisés qui planchent sur le projet de territoire ont donné rendez-vous aux élus : «On va travailler ensemble à partir de septembre». On saura alors si Rouillac participe à la création de la grande aggro du Cognaçais.